

Berne, le 18 mars 2022

« Renonciation partielle volontaire à la prime de performance »

Dans une lettre adressée aux cadres sous contrat CO des niveaux hiérarchiques HE1 et HE2, les CFF les ont invités à limiter volontairement la part variable de leur salaire, comme ils l'avaient déjà fait l'année dernière, ainsi contribuant ensemble à la stabilité financière des CFF.

Ce qu'en pense l'Association des cadres

L'Association des cadres ne s'oppose pas fondamentalement à une renonciation partielle à la prime de performance pour les cadres sous contrat CO, sur une base volontaire.

Il faut cependant tenir compte du fait que dans certaines organisations, des prestations exceptionnelles ont été fournies malgré les conditions très difficiles de ces deux dernières années. C'était nécessaire pour que le chemin de fer puisse continuer à fonctionner de manière sûre et fiable, et cet effort mérite d'être reconnu.

L'Association des cadres estime que le fait que le désengagement des renoncations doive être annoncé directement au chef des RH et non pas aux supérieurs hiérarchiques est critique et n'est pas efficace. Les CFF devraient respecter la séquence traditionnelle et renforcer ainsi la gestion directe. Nous avons donc pris contact avec la direction des CFF.

L'entretien avec les CFF a révélé qu'ils souhaitent maintenir cette voie, qui, du point de vue des CFF, est praticable.

Amicalement

Association des cadres des transports publics

Markus Spühler
Président